Démarche : Louer son logement à un agent de la préfecture de police

Organisme : Le bureau du logement

	de	nt	·i+	á 4	٦.		٦	<u> </u>	~	~	n	٦	<u> </u>		,
ı	uc	ווע	יט ו.	こり	u١	U (u	CI		a	ш	u	て	U	ı

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

Vous êtes propriétaire d'un logement en Île-de-France ? Vous avez la possibilité de louer votre bien à un agent de la préfecture de police ou du ministère de l'Intérieur. La location à un agent de la préfecture de police vous permet de bénéficier des avantages suivants :

- la préfecture de police, par le biais de la Fondation Louis Lépine, se porte garante. Vous bénéficiez donc de la garantie du paiement des loyers,
- vous pouvez proposer votre logement à la location par d'autres moyens en parallèle (annonces, agences immobilières, etc.),
- aucun frais de dossier ne vous est demandé, même en cas de désistement.

Il est à noter qu'un effort sur le montant du loyer vous est demandé en contrepartie des garanties citées ci-dessus.

Veuillez noter par ailleurs que votre proposition sera étudiée en fonction de la demande des fonctionnaires de police en termes de localisation et de typologie, ce qui signifie que si votre bien ne correspond pas à nos critères nous ne pourrons donner suite à votre proposition.

La durée de location ne peut être inférieure à 1 an.

Si vous êtes intéressé(e) par notre dispositif, veuillez cliquer sur "Commencer la démarche".

Vos informations

Votre adresse postale Renseigner votre adresse pour que nous puissions vous contacter.
Votre numéro de téléphone Renseigner un numéro de téléphone pour que nous puissions vous contacter.

Louer son logement à un agent de la préfecture de police Si vous êtes mandataire agissant au nom du/de la propriétaire, veuillez noter que les pièces justificatives à fournir devront être au nom du/de la propriétaire.
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Le propriétaire
Le mandataire
Votre catégorie socio-professionnelle Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Agriculteur
Artisan, commerçant ou chef d'entreprise
Cadre et profession libérale
☐ Employé
☐ Fonctionnaire
Profession intermédiaire
Ouvrier
Retraité du secteur privé
Retraité du secteur public
Son type Appartement
Rez-de-chaussée ou rez-de-jardin
Ter étage
2eme étage
3eme étage
4eme
5eme
6eme
/eme
8eme
9eme
[10]ème

Louer son logement a un agent de la prefecture de police
12ème et plus
Pavillon
Rez-de-chaussée ou rez-de-jardin
Co tomo do mila
Sa typologie Renseignez la typologie du logement que vous souhaitez proposer à la location.
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible T1
□ T2
□ T3
□ T4
T5 et plus
Sa superficie (en m² Loi Carrez) Le calcul de surface loi Carrez se base sur la surface de plancher après déduction des murs, cloisons, gaines, marches, cages d'escaliers et embrasures. Et seules les surfaces dont la hauteur sous plafond est d'au moins 1,80 m sont prises en compte.
Ascenseur Indiquez-nous s'il y a un ascenseur pour accéder au logement
Cochez la mention applicable Oui
Non
Le mode de chauffage Indiquez-nous le mode de chauffage du logement
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Individuel Gaz
Individuel Électrique
Individuel Fuel
Collectif Gaz
Collectif Fuel
Collectif Sol
Collectif Urbain
Collectif Géothermique
Collectif Vapeur
Son étiquette énergétique Attention! Les biens classés F ou G ne peuvent être acceptés.
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Louer son logement a un agent de la prefecture de police
□ B
□ c
□ D
□ F
Équipement La liste des éléments obligatoires pour un logement meublé est disponible via le lien suivant : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1165
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Logement meublé
Logement non meublé
Montant mensuel du loyer hors charges À noter : Comme précisé dans la description de la démarche, un effort pourra vous être demandé. Un gestionnaire prendra contact avec vous pour étudier le montant du loyer.
Montant mensuel des charges À noter : Le montant des charges, lui, ne sera en aucun cas négocié.
Montant de la caution À noter : Le montant de la caution ne peut excéder celui d'un mois de loyer hors charges.
Plafond de ressources (PINEL, ANAH) La loi Pinel permet aux investisseurs de réduire leurs impôts en appliquant un pourcentage sur le prix d'achat. La convention Anah offre un abattement en plus de la déduction de tous les frais d'exploitation. Si votre logement relève de l'un de ces deux dispositifs, veuillez nous le signaler.
Place de stationnement rattachée au logement Cochez la mention applicable Oui
□ Non
Montant mensuel de la place de stationnement
Date de libération du logement (dans moins de 3 mois) Veuillez renseigner la date à laquelle le logement sera disponible. Attention! Les logements se libérant plus de 3 mois après la date de dépôt du dossier ne seront pas acceptés.

Louer son logement à un agent de la préfecture de police

Contact pour les visites Civilité ☐ Mme Prénom Nom usuel Il est nécessaire de remplir au moins une des deux options ci-dessous (adresse électronique et/ou numéro de téléphone) afin qu'un candidat intéressé par votre bien ait un moyen de joindre la personne chargée des visites. Numéro de téléphone Adresse électronique Pièces à fournir Pièce justificative à joindre en complément du dossier Justificatif de propriété Taxe foncière de l'année en cours ou une attestation notariale en cas d'achat récent. Pièce justificative à joindre en complément du dossier Plan du logement Si vous n'êtes pas en possession du plan détaillé de votre logement, une version manuscrite (croquis) détaillant la superficie sera acceptée. Pièce justificative à joindre en complément du dossier Si vous êtes mandataire (particulier ou agence) agissant au nom du propriétaire, veuillez joindre un justificatif permettant de l'attester. Pièce justificative à joindre en complément du dossier Photographies du logement Vous pouvez joindre des photographies du logement que nous ajouterons à votre dossier. Pièce justificative à joindre en complément du dossier Pièce(s) justificative(s) complémentaires

Vous pouvez ajouter, si vous le souhaitez, d'autres documents que vous jugez nécessaires à la constitution de votre dossier (présence d'une terrasse, d'un balcon ou autre).

Commentaire(s) Vous pouvez renseigner, si vous le souhaitez, d'autres indications que vous jugez nécessaires à la constitution de votre dossier (présence d'une terrasse, d'un balcon ou autre).
Engagements
Engagement Je certifie la véracité de toutes les informations données dans ce formulaire et l'authenticité des documents fournis et m'engage à prévenir le bureau du logement de la préfecture de police si je souhaite mettre fin au partenariat.
Cochez la mention applicable Oui
□ Non
Conditions et modalités J'accepte les conditions de mise en location de mon bien par l'intermédiaire de la préfecture de police détaillées dans fiche "Conditions et modalités", téléchargeable dans l'onglet "Guide de la démarche" en haut du formulaire.
Cochez la mention applicable Oui
□ Non
Divers
Comment nous avez-vous connu? Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Internet
☐ Entourage
☐ Publicité
Préfecture de Police
Ministère de l'Intérieur
Association professionnelle
Réseaux sociaux
Contact ANIL Si vous avez besoin d'information concernant vos droits et obligations en tant que propriétaire, l'Agence Nationale pour l'Information sur le Logement (ANIL) peut vous apporter des réponses.
Pour cela, contactez l'ADIL de votre département par mail ou par téléphone. Les coordonnées des ADIL sont disponibles ici :

https://www.anil.org/contact/

6/6